

Le Segel-Club Saar eV au sec à partir de 2021 ?

- Une réponse à la circulaire non datée diffusée par la municipalité en semaine 42/2021 -



Un bateau à voile agrémente l'entrée de la commune de Rémering-lès-Puttelange (mars 2021)

Le 29/12/2020, la **commune de Rémering-lès-Puttelange** a pris un arrêté (n° 43/2020) dont l'article 1 interdit toute « activité nautique » sur l'étang des Marais à compter du 1/1/2021.

Le **Segel-Club Saar eV** qui occupe un terrain au bord de l'étang des Marais au 54 A, rue de l'Etang, a été créé le 27/11/1963 (n° VR 531 au registre des associations du tribunal d'instance de Homburg/Saar). Il est membre du DSV, la Fédération allemande de voile (n° d'adhérent : **SC-Saar S001**), et enregistré avec son fanion (en haut à gauche) au niveau international. De son côté, le **DSV** est enregistré auprès de l'**ISAF** (World Sailing), tout comme **FF Voile**, la Fédération française de voile. Les plaisanciers du club peuvent donc être accueillis par tout club de voile, y compris les clubs français, et sont les bienvenus aux régates. Par ailleurs, depuis les années de notre création, nous exerçons une activité d'intérêt général.

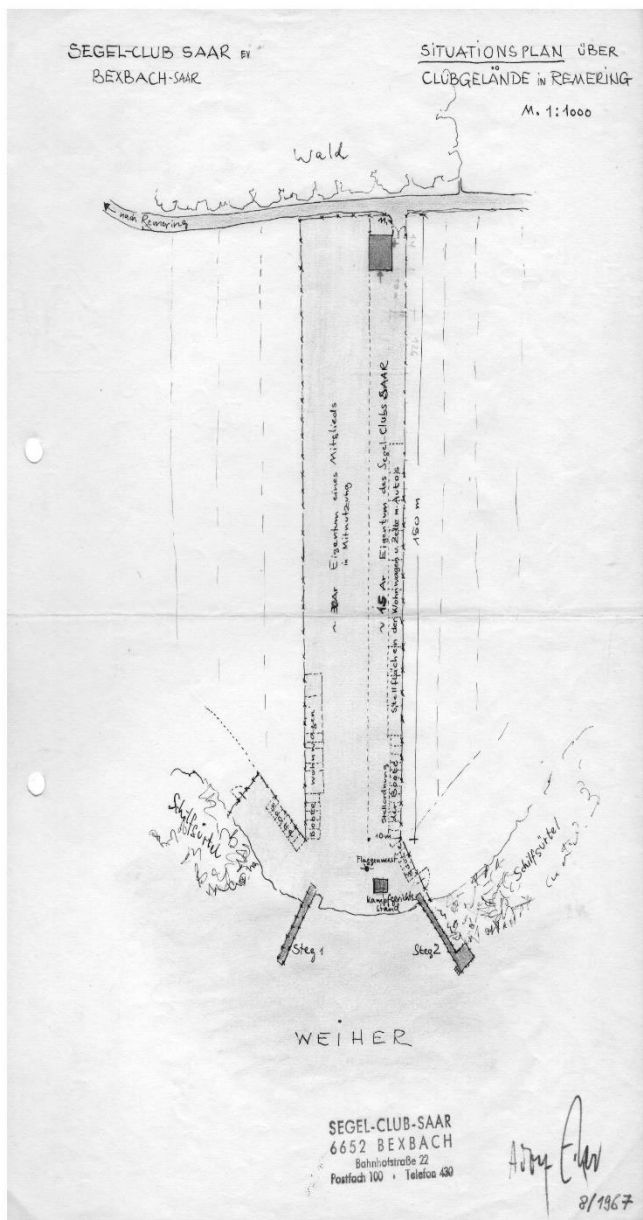
Depuis 1966 (!), sur recommandation du maire de l'époque, Monsieur Karp, le Segel-Club est également implanté à l'extrémité inférieure du site aux côtés du CPA, sur les parcelles 112 à 115 et 208 (prise en location auprès de la commune conformément à un contrat spécial qui se termine le 31/12/2021).

Nous ne faisons pas et n'avons jamais fait partie du CPA ! Depuis plus de 50 ans, nous occupons le terrain en bordure de celui de l'ancien CPA. Selon le plan d'occupation des sols, il s'agit d'un terrain à usage de loisirs (emplacement réservé, n° d'opération 5) qui permet donc d'accueillir des tentes, caravanes, etc. tout au long de l'année.

Nous sommes et avons toujours été partenaires de la commune sans jamais constituer une charge financière pour elle. Bien au contraire, grâce à nos membres, nous avons créé une belle infrastructure. Depuis des décennies, nous sommes totalement indépendants de l'alimentation en eau et en électricité sur notre emplacement à côté du terrain de l'ancien CPA.

Nous avons eu voix au chapitre au sein du Syndicat d'initiative de Rémering jusqu'à sa dissolution en 1978. Par la suite, nous avons payé au bureau du CPA, l'organisme qui lui a succédé, une **redevance d'emplacement sans aucune contrepartie (!) ainsi que des indemnités journalières de l'ordre de 5 à 8.000 EUR par an pour la pratique de la voile. Nous versons donc de l'argent à la commune de Rémering tout en faisant venir des amateurs de voile de l'extérieur.**

A notre arrivée à Rémering-lès-Puttelange en 1967, nos membres ont dû travailler dur pour le développement d'un site de loisirs et la participation au Syndicat d'initiative de Rémering. En fin de compte, ce sont plus de 600 emplacements pour caravanes et camping-cars, des aires de jeux et des courts de tennis qui ont été aménagés à côté du terrain du Segel-Club. A l'époque, le club avait encore des bateaux sur les parcelles 111 et 112.



Ici, on voit les parcelles du Segel-Club Saar : la parcelle 112 (propriété), les parcelles 113-115 prises en location auprès de J. Houpert - toutes en section 28 - et la parcelle 208 prise en location auprès de la commune depuis 2019 : « emplacement réservé avec numéro d'opération n° 5 ».



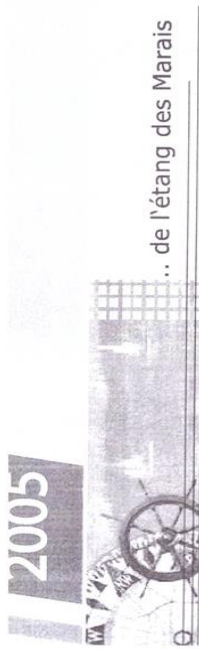
En 2014, nous avons mis en place la clôture autour de l'ensemble du terrain du club, y compris la **parcelle 208**, en concertation avec Monsieur Christophe Leydinger (deuxième adjoint au maire en charge du CPA) qui nous a quittés beaucoup trop tôt (en 2008, la clôture a été également souhaitée par le nouveau maire, Monsieur Jean-Luc Echivard, toujours en exercice).

Il faut souligner que, depuis les années 70, les membres du club ont toujours entretenu ce petit lopin de terre (la parcelle 208) et ainsi déchargé respectivement la commune et le CPA. A aucun moment, le Segel-Club n'a touché une quelconque redevance au titre du passage de lignes électriques et de conduites d'eau qui traversent quatre parcelles.

L'affirmation du maire concernant la **renaturation de notre zone de départ** au bord de l'étang des Marais est totalement infondée. Dès 2005 (!), en agissant en collaboration avec le Syndicat intercommunal (SILMA), le maire de l'époque, Monsieur Kopp, a fait optimiser notre accès à l'étang en tenant compte des aspects écologiques. L'actuelle municipalité n'a encore rien fait de tel. Bien au contraire, elle expérimente avec des niveaux d'eau non autorisés. Pendant l'hiver 2020, le SILMA a dû l'exhorter à ramener le niveau de l'eau à la « normale ». En cette saison, la tempête a balayé notre consolidation des berges. La commune nous doit toujours les frais de son renouvellement.

Pire encore, lors d'une réunion spécialement organisée le 26/08/2020 à 8 h 30, la première adjointe, Madame Quodbach, et le deuxième adjoint, Monsieur Linden, ont laissé entendre au Segel-Club Saar (représenté par Messieurs Bredendiek, Kreilaus et Schrick) que la commune participerait au renouvellement « écologique » de notre base de départ dès la fin de la saison (c'est-à-dire au plus tard en novembre 2020) parce que nous avons prévu de renouveler notre installation de mise à l'eau des dériveurs. Installée il y a une quinzaine d'années, celle-ci a été notamment endommagée par les fers de chevaux.

Garantir la sécurité sur l'eau a toujours été la priorité absolue du club depuis sa présence à l'étang des Marais de Rémering-lès-Puttelange ! Nous l'avons prouvé à l'occasion de l'ensemble de nos régates, entraînements et autres activités.



.. de l'étang des Marais

32. Jahrgang

Travaux d'amélioration de la biodiversité..

Les travaux à l'étang des Marais s'inscrivent dans le cadre d'une étude globale de restauration du fonctionnement écologique et d'amélioration de la biodiversité des étangs de la Ligne Maginot aquatique.

Lancée en mai 2004 par le SIMVER de Puttelange-aux-Lacs, en partenariat avec le conseil général de Moselle et l'Agence de l'Eau, cette étude, réalisée par ECOS-COP et SINBIO, dresse un diagnostic de l'état actuel. Elle propose des pistes de gestion pour améliorer la qualité du milieu (amélioration de la transparence de l'eau, diversification des habitats, gestion du niveau d'eau et de la faune piscicole) tout en tenant compte des usages particuliers de chaque étang. Les premiers travaux ont déjà été réalisés sur les étangs de Hoste-Haut et de Diefenbach au cours de l'automne 2004.

Actuellement, les travaux en cours de réalisation sur l'étang des Marais et sur l'étang de Hirbach consistent à diversifier

fier la morphologie des fonds dans la zone Nord „réservoir de pêche“ en créant des chenaux et des hauts-fonds. En variant ainsi les profonds d'eau, le développement d'espèces végétales aquatiques et semi-aquatiques est favorisé. Ces espèces contribuent à l'oxygénation du milieu aquatique, servent de support de ponte, contribuent à l'amélioration de la transparence de l'eau. En rive droite, de part et d'autre de la base de voile, les berges sont fortement soumises à la houle. Un tunage en bois a été réalisé dans l'étang à proximité de cette berge pour casser les vagues et limiter ainsi leur force érosive. Un reprofilage de la berge en pente douce permettra un étalement de la vague ainsi que le développe-



La réunion s'est tenue à la base de voile en présence de Raymond Kopp maire et président du syndicat des étangs, de Jean-Claude Karst adjoint responsable des travaux au Centre de plein air, de Claus Schrick nouveau président du Segel-Club (base de voile), des responsables de l'agence de l'Eau Rhin-Meuse, du SIMVER maître d'ouvrage, du SINBIO bureau d'étude et de l'entreprise B4TP.

ment d'une roselière, ces techniques visant à limiter l'érosion de la berge tout en diversifiant le milieu d'un point de vue écologique. Les travaux sont estimés à 80000 EUR HT (étang des Marais et Hirbach).

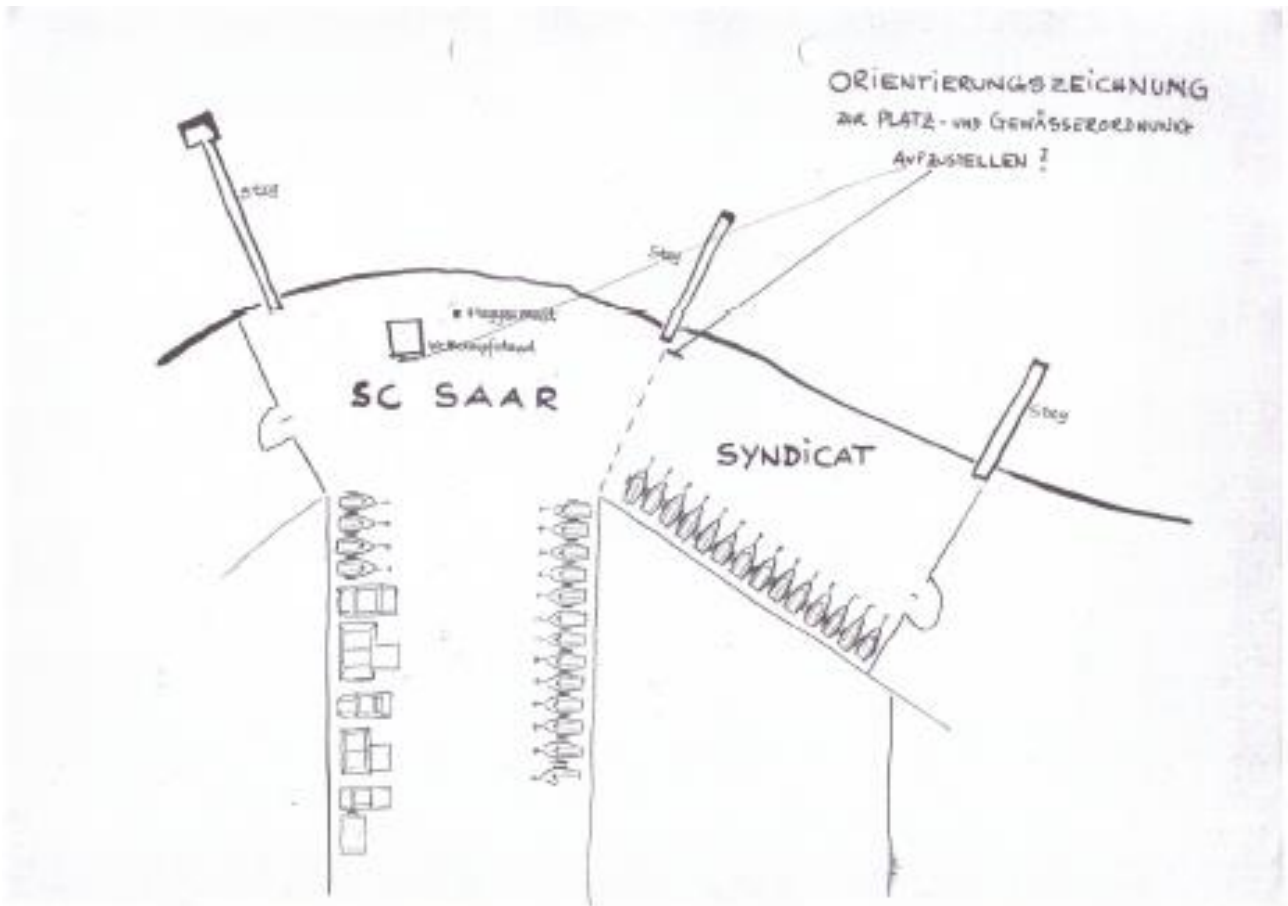
Les travaux ont débuté le 7 février 2005 pour une durée d'exécution d'un mois et demi.

Zeitungsbericht aus

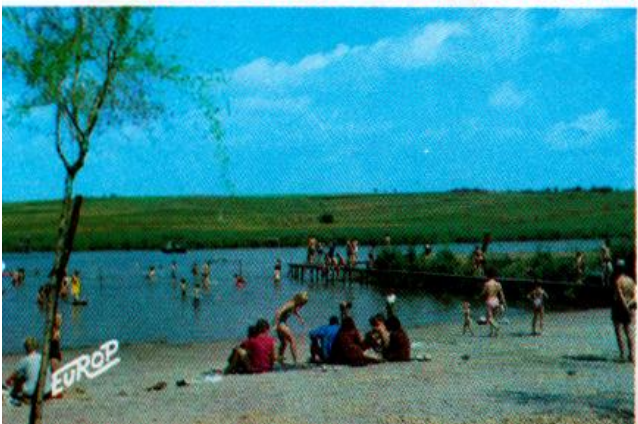
„Le republicain lorrain“,
07. März 2005

Notre **cabane de départ** (poste d'arbitrage) est inscrite au cadastre (section 28). Par ailleurs, les pontons ont été mentionnés à l'époque par le Syndicat d'initiative de Rémering dans tous les croquis et dessins.

A l'époque, les **pontons** ont servi à faire de la publicité ! Il fallait qu'ils soient conformes à toutes les normes de construction prévues par la loi. A titre d'exemple, ils devaient pouvoir supporter 30 personnes et plus en toute sécurité. Et si cela n'avait pas été approuvé à l'époque ... ? Aucun maire n'aurait jamais autorisé la mise en place de ces pontons sans approbation du calcul statique. Aujourd'hui, c'est-à-dire depuis 1980, il ne reste plus que le ponton du Segel-Club Saar eV qui a été entièrement rénové en 2005.



ETANG de REMERING-LES-PUTTELANGE



Depuis des décennies, les **algues bleues** posent un problème. Dans cette région, chaque maire chargé de la gestion d'un étang communal, les clubs de voile et de pêche le savent et doivent réagir. En cas d'excès d'engrais dans l'eau (dû, par exemple, à l'apport de nourriture pendant la pêche à la ligne ou à l'excès de lisier épandu sur les champs et entraîné par l'eau de pluie) et de grande chaleur estivale, comme c'est le cas de nos jours (changement climatique), ce type d'algues apparaît pendant quelques semaines.

Un remède qui a fait ses preuves est le brassage de l'eau par apport d'oxygène.

A cet effet, des pompes ont été spécialement installées à l'étang des Marais (à l'ancienne plage). Elles aspirent l'eau de l'étang et la refoulent dans l'air sur une longue distance. Mis à part le fait que leurs bulles font la joie des enfants et des adultes, elles produisent un effet d'oxygénation qui repousse les algues bleues.

Les voiliers remuent, eux aussi, la surface de l'eau à une profondeur entre 40 cm et 1 m. Par ce brassage important, ils contribuent à l'oxygénation de l'eau.

Le Segel-Club Saar eV contribue donc indirectement à l'amélioration de la qualité de l'eau et à la réduction des périodes de fermeture pour cause d'algues bleues.

Oui, le Segel-Club a déposé une **pétition** à la mairie pour récupérer son droit de rester.

Pour qu'une pétition soit prise en compte, elle doit être signée par au moins 10 % de la population (uniquement des adultes). Pour collecter des signatures, nous avons sillonné pratiquement toutes les rues et voies de cette commune et frappé à la porte d'environ 300 maisons. Environ 140 personnes ont signé et nous n'avons insisté auprès d'aucun signataire pour qu'il essaye d'obtenir d'autres signatures de la part de membres d'un foyer. Nous tenons notamment à préciser qu'aucun enfant ou adolescent ne figure dans la liste des signataires. Bien évidemment, tout le monde n'a pas signé et beaucoup d'habitants ne nous ont pas ouvert leur porte.

Après cette collecte, nous avons déposé notre pétition (en langue française et/ou allemande) dans les boîtes aux lettres des autres maisons.

Parmi les signataires figurent **l'ancien maire, Monsieur Raymond Kopp, et dix anciens représentants du conseil municipal** dont les compétences et la connaissance du dossier ne devraient être mises en doute par personne.

Nous sommes certains d'avoir pu sensibiliser à notre problème plus de la moitié de la population de la commune.

Par ses régates annuelles, le club attire aussi la **presse** (Républicain Lorrain, Saarländischer Rundfunk, chaîne de télévision SR3, etc.) qui a souvent couvert ses activités ces dernières années. Par ailleurs, différents événements du Segel-Club Saar sont relatés dans le REM'MAG, la brochure annuelle de la commune. En publiant la liste des régates dans le calendrier annuel des manifestations, la commune informe aussi ses habitants.

Nous contribuons donc également à **l'amitié franco-allemande !**

Tout citoyen français peut adhérer au Segel-Club Saar, à condition de pratiquer la voile ou de l'apprendre. Sur place, nous délivrons aux enfants à partir de sept ans et aux adolescents un permis junior qui leur permet de gouverner un voilier sur un plan d'eau. Quant aux adultes, ils peuvent s'entraîner sur l'étang des Marais et passer un examen à l'école de yacht de notre association.

Chère citoyenne, cher citoyen,

Soutenez-nous pour que nous puissions à nouveau naviguer sur l'étang des Marais, comme nous l'avons fait pendant plus de 50 ans.

Tous les arguments de votre maire sont infondés. Ils semblent ne servir qu'à des accords éventuels avec CapFun. Quelles autres explications pourrait-il y avoir ?

Nous apportons des revenus à la commune sans recevoir aucune contrepartie. Avec nos activités de voile, nous faisons connaître la commune au-delà des limites de son territoire.

Un grand merci à tous.

Les dates clés de l'histoire du Segel-Club Saar :

29/11/1963	Création de l'association avec une base de voile à l'étang de Niederwürzbach
20/07/1965	Demande d'aménagement d'une base de voile dans la commune de Rémering-lès-Puttelange dont Monsieur Karp était le maire
19/06/1966	Acquisition de la parcelle de terrain n° 112, aménagement de la base de voile
1966	Adhésion au Syndicat de Rémering-lès-Puttelange et participation aux instances dirigeantes
1967	Début des travaux de construction du club-house, premières régates, inauguration et bénédiction du terrain
01/06/1969	Conclusion d'un contrat de location avec Joseph Houpert pour les parcelles 113-115 en section 28
05/06/1971	Inauguration du club-house
1978	Dissolution du Syndicat de Rémering-lès-Puttelange remplacé par le CPA
1980	Travaux sur le canal, pose de lignes électriques et conduites d'eau souterraines, accès aux parcelles 116 et 208 uniquement via le Segel-Club
2005	Assainissement de l'étang, évacuation de l'eau au niveau de la digue de secours, construction du ponton
2008	Réunion avec le maire, Monsieur Jean-Luc Echivard, qui souhaite également que l'ensemble du terrain du Segel-Club Saar soit clôturé
2010	Démantèlement des emplacements du CPA (549-541) sur la parcelle 111 et aménagement d'un nouvel accès à cette parcelle
2014	Début des travaux de clôture du terrain du club sur les parcelles 208, 115, 114, 113 et 112 avec portes et portails après concertation avec le deuxième adjoint au maire, Ch. Leydinger
31/01/2019	Refus par la commune de la clôture de la zone de départ. Ce sont notamment des chevaux amenés à l'étang qui ont endommagé notre ponton (installation de mise à l'eau des dériveurs).
Avril 2019	Conclusion des premiers contrats pour les emplacements de caravanes (d'une durée de trois ans). Auparavant, la redevance a été payée sur la seule base du décompte annuel.
2019	Conclusion d'un contrat de location de la parcelle 208 avec la commune ; contrat d'une durée de trois avec option de renouvellement
Août 2020	La commune souhaite participer au renouvellement du ponton (à laisser à l'état naturel). Le début des travaux est promis pour la fin de la saison 2020 !
29/12/2020	Interdiction de toute activité nautique sur l'étang des Marais par arrêté n° 43/2020
12/2/2021	Lettre recommandée avec AR n° RK 47 881 256 9 FR et lettre simple
03/06/2021	Ordonnance de référé du tribunal administratif : rejet des demandes
07/10/2021	Décision du tribunal administratif de Strasbourg : rejet des demandes
Semaine 42 /2021	Dépôt d'une pétition à la mairie par l'intermédiaire de notre avocat
21/10/2021	Réception dans la boîte aux lettres d'une circulaire de la municipalité (non datée, non signée, etc.)

Directeur de la publication

Claus Schrick

Premier Président du Segel-Club Saar e.V.

Bureau

Richard-Wagner-Strasse 17

66111 Sarrebruck

Téléphone : 0681 41620042

Site Internet : www.sc-saar.de

Base de voile

54 A, Rue de l'Etang

57510 Rémering-lès-Puttelange

Téléfax : 0681 41620088

N° d'inscription au registre des associations du tribunal d'instance de Homburg/Saar : VR 531

Saarbruck, le 12/11/2021